

Commune d'Etterbeek
Service Aménagement du
Territoire – Urbanisme
Avenue des Casernes, 31/1
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 24/08/2026

N/Réf. : ETB20118_763_PU
Gest. : AW
V/Réf. : PU 12660
Corr. : //
NOVA : 05/PU/2022636

ETTERBEEK. Place Saint Antoine, 41/42
(ZP église Saint-Antoine)
PERMIS D'URBANISME : Modifier le revêtement de la façade du
commerce et placer une tente solaire
Demande de la Commune du 13/08/2026

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 13/08/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 19/08/2026, concernant la demande sous rubrique.



Implantation @brugis



façade avant existante et façade projetée (extrait du dossier)



Le bien est situé dans la zone de protection de l'église Saint-Antoine.

Une demande a été déposée en vue de la pose de carrelage sur la façade ainsi que l'installation d'une tente solaire et d'un panneau publicitaire.

Avis

Le projet n'a pas d'impact négatif sur les perspectives depuis et vers l'église Saint-Antoine. Elles n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial. En ce qui concerne l'enseigne et la tente solaire, la CRMS demande de respecter de manière stricte les dispositions du règlement régional d'urbanisme.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire adjoint


S. VAN ACKER
Président

c.c.: csmdts@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels